

LA NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE I

B



LA NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE I

La présente notice descriptive a pour objet de déterminer les caractéristiques techniques de la résidence « AUREA » située à Chambéry dans la ZAC Vetrotex.

Conçue par les agences Oh!Som Architectes, Scape Architecture, et Marciano Architecture, la résidence de 132 logements est composée de trois bâtiments de 6 et 7 niveaux, chacun érigé sur un niveau de rez-de-chaussée à usage principal de stationnement.

L'immeuble répondra aux exigences de la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique) et à la Réglementation Environnementale RE2020 en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art. La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire. L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant. Les emplacements de stationnement ne pourront pas être fermés avant la livraison et, en tout état de cause, avant l'obtention de la conformité de la résidence.

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés. Aussi les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux n'y sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 mètres environ sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations pour contraintes techniques.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas tous figurés. L'ensemble des matériaux et matériels proposés dans la présente notice pourront être remplacés par des produits équivalents de la même marque ou d'une marque de même notoriété pour des raisons techniques ou d'arrêt de fabrication. Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier.

Les matériaux naturels tels que les carrelages, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

■ DEMOLITION

Sans objet

■ TERRASSEMENTS

Décapage du terrain sur l'emprise des bâtiments et voiries.

Fouilles en rigoles ou en trous, évacuation vers filière appropriée ou remblaiement sur site suivant nécessité et qualité.

■ FONDATIONS

Type fondations profondes par pieux, dimensionnement selon rapport d'études Géotechniques et suivant plans et études du B.E.T Structure.

■ PLANCHERS

Les planchers d'étage courant seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles, épaisseur et dimensionnement suivant étude du B.E.T. structure.

Dalles des balcons en béton armé ou en béton armé sur plancher collaborant selon localisation sur plans architecte.

■ SUPERSTRUCTURES

Les murs de façades, allèges, trumeaux et encadrements de baies seront réalisés en béton armé et/ou maçonnerie d'aggloméré, suivant les prescriptions conjointes des études structure et thermique.

Certains murs de façades seront réalisés en murs à ossature bois, suivant les prescriptions conjointes des études structure et thermique.

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés en béton armé (voiles banchés ou prémur), et/ou en maçonnerie (agglomérés de ciment) et/ou en murs à ossature bois, suivant préconisations du bureau d'étude structure et du contrôleur technique.

■ REVETEMENTS FACADES

Revêtement des façades réalisé, suivant plans et conformément au permis de construire :

- Lasure pour les façades en béton brut de décoffrage ou en béton matricé, coloris selon choix de l'architecte.
- Bardage métallique, modèle et coloris selon choix de l'architecte.
- Tasseautage bois pour les façades pignon en ossature bois, modèle et coloris selon choix de l'architecte.
- Câbles métalliques support de végétaux grimpants.

■ CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Selon les contraintes, la charpente sera réalisée en fermettes industrialisées et/ou de manière traditionnelle en bois massif, avec traitement insecticide et fongicide réglementaire, section des bois suivant calcul et accord du bureau de contrôle.

La couverture sera de type bac acier, teinte au choix de l'architecte; l'ensemble sera conforme aux exigences du permis de construire.

■ ETANCHEITE

Les terrasses seront étanchées par étanchéité bi-couche élastomère et interposition de panneaux isolants au dessus des volumes chauffés.

Des jardinières ponctuelles seront étanchées et végétalisées, selon plans architectes.

■ MENUISERIES EXTERIEURES

MENUISERIES EXTERIEURES

Les fenêtres et portes-fenêtres seront en Alu/PVC ou bois/Alu ou tout Alu selon études thermique et environnementale, ouvrant à la française suivant plans architecte, coloris au choix de l'architecte.

Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques et respecteront classement AEV (Air Eau Vent) réglementaire.

Les vitrages seront retardateur d'effraction pour les fenêtres en rez-de-chaussée sans occultation.

Les menuiseries des pièces de service seront identiques à celles des pièces principales avec vitrage granité ou opalescent pour les salles de bains, salles d'eau et WC et vitrage retardateur d'effraction pour les fenêtres en rez-de-chaussée sans occultation.

OCCULTATIONS

Séjours

Les occultations seront des volets roulants à lames PVC ou aluminium de type monoblocs de teinte blanche, intégrés à la menuiserie et à manœuvre individuelle électrique filaire.

Suivant localisation, certaines occultations seront des brises-soleil orientables en aluminium, à manœuvre individuelle électrique filaire.

Chambres

Les occultations seront des volets roulants à lames PVC ou aluminium de type monoblocs de teinte blanche, intégrés à la menuiserie et à manœuvre manuelle par tige oscillante.

Suivant localisation, certaines occultations seront des brise-soleil orientables en aluminium, à manœuvre individuelle électrique filaire, coloris au choix de l'architecte.

Pièces de service

Aucune occultation dans les pièces de service sauf pour les cuisines ouvertes qui seront équipées d'une occultation identique à celle du séjour.

Dans les salles de bains et les salles d'eau possédant une menuiserie extérieure, il sera prévu un vitrage opalescent ou granité mais sans occultation.

■ MENUISERIES INTERIEURES

PORTES

Les huisseries seront métalliques ou bois, incorporées dans les voiles béton ou dans les cloisons.

Les portes palières seront de type bloc porte isophonique et thermique à âme pleine, parement finition peinture, de dimension normalisée 93x204cm. Certaines portes d'entrées seront extérieures de type bloc porte isophonique et thermique à âme pleine et parement extérieur métallique, de dimension normalisée 93x215cm.

Elles seront équipées de serrures de sûreté 3 points, d'une béquille sur plaque côté circulation, d'une béquille sur plaque côté logement au choix de l'architecte, d'un microviseur et d'une butée de porte. Elles seront équipées de cylindre côté intérieur et extérieur des logements.

Les portes de distribution seront des portes alvéolaires isoplanes à peindre, équipées de béquille double sur plaque et de serrures à condamnation pour les salles de bains, salles d'eau et WC. Revêtement peinture acrylique blanche.

PLACARDS

Les façades de placards seront équipées de portes coulissantes coloris blanc profil acier ou équivalent et battantes lorsque la façade est inférieure à 1m.

Pour les portes coulissantes, des tapées verticales de compensation de l'épaisseur des plinthes seront prévues.

Aménagement de placards :

Pas d'aménagement de prévu, sera laissé à l'initiative de l'acquéreur.

DIVERS

Des butées de porte en caoutchouc seront installées.

Trappes des gaines techniques.

Les escaliers privatifs des duplex seront en bois, avec contre marches, finition lasuré avec garde-corps ou main courante bois d'essence identique.

■ PLATRERIE

Les murs de façades recevront un doublage à l'intérieur. L'épaisseur et la nature de l'isolation seront conformes aux prescriptions de l'étude thermique.

Les cloisons seront de type placopan 50 d'épaisseur 50mm : cloisons monoblocs de hauteur d'étage, constituées de plaques de plâtre collées en usine sur un réseau de maille alvéolaire. Pour les hauteurs de plafond supérieures à 2,50m et suivant plans, certaines cloisons seront de type placostil 72/48 d'épaisseur 72mm, constituées de plaques de plâtre fixées sur ossature métallique.

Mise en œuvre de cloisons 72/48 au droit des cuisines.

Plaques de plâtre hydrofuges dans les pièces humides.

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum avec application d'un enduit GS et/ou en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique de type SAD 180, répartition suivant étude structure.

Les plafonds seront en béton armé ou constitués d'une plaque de plâtre fixée sur rails et suspentes adaptés selon contraintes techniques et suivant plans architecte.

Plaque de plâtre vissée sur ossature sous la charpente au dernier étage.

■ SERRURERIE

GARDES CORPS

Garde corps métallique à barreaudages verticaux, modèle et coloris au choix de l'architecte.

PORTAILS/PORTILLONS

Plusieurs zones de stationnement seront accessibles :

- sur le bâtiment B1 deux portes automatiques seront mises en place, l'une pour l'accès aux places de stationnement situées en rez-de-chaussée et l'autre pour l'accès aux places situées au R+1. Certaines places seront équipées de parklifts permettant la superposition de deux véhicules. Manœuvre du véhicule en place surélevé par déplacement du véhicule en place inférieure. Possibilité de stationner deux véhicules d'une hauteur maximale de 1.50m chacun en superposition un seul véhicule en baissant la plateforme supérieure. Charge maximale admissible par la plateforme : 2.000kg.

- sur le bâtiment B2 une porte automatique permettra l'accès aux places de stationnement situées au rez-de-chaussée du bâtiment.

- sur le bâtiment B3 une porte automatique permettra l'accès aux places de stationnement situées au rez-de-chaussée du bâtiment.

L'ouverture de chaque porte sera commandée par boîtier de télécommande (1 émetteur sera fourni par place de stationnement en sous-sol, plus 5 émetteurs pour le syndic de copropriété).

Des portillons pour les accès piétons seront mis en place aux différents accès de la copropriété.

■ ELECTRICITE

A partir d'un tableau de protection placé dans les entrées des appartements, et suivant les normes en vigueur, il sera mis en place une installation électrique conforme NF C15-100 en vigueur.

Chaque logement sera équipé d'un détecteur de fumée autonome.

L'équipement de chaque pièce sera le suivant:

Entrée :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage

1 prise de courant 16 A+T si surface supérieure à 4 m²

Un portier vidéophone couleur mains libres placé dans l'entrée de l'appartement permettra de converser avec le visiteur, de le visualiser et de commander à distance l'ouverture de l'accès à la résidence ou de la porte du hall d'entrée du bâtiment, suivant plans.

Dégagement :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage

1 prise de courant 16 A+T si surface supérieure à 4 m²

Selon les cas, les foyers lumineux des entrées et dégagements pourront être groupés et gérés par un va et vient.

Séjour :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage
1 prise de courant 16 A + T pour 4 m² de surface avec un minimum de 5 prises pour les séjours < 28m² et un minimum de 7 prises pour un séjour > 28m² (dont 1 placée à proximité immédiate de la commande d'éclairage, dans son alignement).
Lorsque la cuisine est ouverte sur le séjour, la surface du séjour est égale à la surface totale moins 8 m².
2 prises de courant 16 A 2P+T destinés aux usages multimédia.
2 prises RJ45 (téléphone ou télévision)

Chambre PMR :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage
4 prises de courant 16 A + T dont 1 placée à proximité immédiate de la commande d'éclairage, dans son alignement
1 prise RJ45 (téléphone ou télévision)

Autres chambres :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage 3 prises de courant 16 A + T

Cuisine :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage et 1 foyer lumineux fixe en applique commandé par simple allumage.
6 prises de courant 16 A + T dont 4 au dessus du plan de travail (dont 1 placée à proximité immédiate de la commande d'éclairage, dans son alignement).
3 prises de courant 16 A + T sur circuit spécialisé pour lave linge (si pas dans SDB), lave vaisselle et four, selon plan.
1 boîte de raccordement 32 A + T sur circuit spécialisé pour la plaque de cuisson.

Salles de bains et/ou salles d'eau :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage et 1 foyer lumineux fixe en applique au-dessus du plan vasque commandé en simple allumage.
2 prises de courant 16 A + T (dont 1 placée à proximité immédiate de la commande d'éclairage, dans son alignement).
1 prise de courant 16 A + T pour lave-linge si pas prévue dans cuisine, selon plan.
1 alimentation pour sèche-serviette

Salles de bains et/ou salles d'eau secondaire :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage et 1 foyer lumineux fixe en applique au-dessus du plan vasque commandé en simple allumage.
1 prise de courant 16 A + T.
1 alimentation pour sèche-serviette

WC principal :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage
1 prise de courant 16 A + T (placée à proximité immédiate de la commande d'éclairage, dans son alignement)

WC secondaire :

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage

Balcons / loggias / terrasses étages :

1 foyer lumineux en applique équipé d'un luminaire type hublot commandé par simple allumage
1 prise de courant 16 ampères étanche

Cellier/rangement intérieur :

1 foyer lumineux fixe en plafond et 1 prise de courant pour lave-linge si pas prévue dans cuisine selon plan architecte.

■ VMC

La ventilation des appartements s'effectuera par simple flux au moyen d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée), les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Type et qualité du système selon prescription de l'étude thermique.

Les prises d'air s'effectueront par des grilles autoréglables ou hygroréglables encastrées en partie haute des menuiseries extérieures ou dans les coffres de volets roulants ou dans les maçonneries **selon les exigences techniques, notamment acoustiques.**

■ CHAUFFAGE

La ZAC est desservie par un réseau de chaleur moyenne température. Un échangeur de chaleur sera mis en place dans la sous-station implantée au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment B2. Depuis cet échangeur il sera distribué le chauffage dans chaque bâtiment ainsi que la production et la distribution de l'eau chaude sanitaire. Les corps de chauffe seront des radiateurs acier sur console, puissance et dimensionnement selon calculs de déperdition pièce par pièce de l'étude thermique. Un sèche-serviette sur circuit de chauffage ou électrique suivant étude thermique sera prévu dans les salles d'eau et salles de bains.

Les salles de bains et salles d'eau seront équipées d'un sèche-serviettes.

■ PLOMBERIE SANITAIRE

ALIMENTATION EN EAU

Alimentation générale depuis le compteur en gaine technique palière par colonnes montantes en PVC pression calorifugé, installation de manchettes en prévision des sous compteurs individuels à charge de la copropriété. Distribution intérieure par polyéthylène réticulé dans fourreaux pris dans la dalle de compression.

La production d'eau chaude sera assurée par la sous station raccordée au chauffage urbain de la ZAC. Distribution apparente et nourrice en cuivre, polyéthylène réticulé pour les parties encastrées.

Dimensionnement, type et puissance selon les prescriptions de l'étude thermique.

Le suivi de consommation sera possible par l'intermédiaire d'un outil « CLEA » ou équivalent qui sera mis en place par l'entreprise ou par la maîtrise d'ouvrage.

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparents, raccordés aux chutes collectives.

EQUIPEMENT SANITAIRE

Cuisines

Il n'est pas prévu d'aménagement.

Un espace libre pour le tri sera identifié dans le logement (cuisine ou cellier) et sera aménagé par le réservataire.

Salles de bains et/ou salles d'eau – WC

Suivant plans d'aménagement.

Meuble vasque simple comprenant une vasque céramique encastrée dans meuble à portes

battantes mélaminé, et un miroir surmonté d'un bandeau lumineux.
Mitigeur chromé avec bec fixe, équipé d'un mousseur autorégulé limité à 5L/min.

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Suivant plans d'aménagement comprenant :

Baignoire en acier émaillé ou acrylique 1,70m x 0,70m et/ou receveur de douche 0,90 x 0,90 m ou 1,20 x 0,90 m, compris robinetterie mitigeuse et douchette. Bac à douche surélevé pour les secondes salles d'eau.

Cuvette WC suspendue avec réservoir batisupport et chasse avec économiseur d'eau.

■ REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE

LOGEMENTS

Revêtements de sols

Logements exceptés chambres et pièces humides (séjour et dégagement)

Mise en œuvre de sol en lames LVT clipsé type Gerflor, Forbo ou équivalent, pose flottante sur sous-couche acoustique sur dalle béton sans chape acoustique.

Modèle et coloris au choix du réservataire dans la gamme définie par le Maître d'Ouvrage, compris plinthes en médium ou bois avec finition peinture.

Chambres/Bureau (et dressing le cas échéant)

Mise en œuvre d'un revêtement stratifié, pose flottante sur sous-couche acoustique sur dalle béton sans chape acoustique.

Modèle et coloris au choix du réservataire dans la gamme définie par le Maître d'Ouvrage, compris plinthes en médium ou bois avec finition peinture.

Pièces humides fermées

Mise en œuvre d'un revêtement identique à celui du séjour.

Balcons/loggias/terrasses étages

Les sols des balcons seront en béton brut. Les terrasses étanchées auront une finition avec des dalles béton sur plots, gravillonnées grains fins ou lisse ou équivalent. Coloris et finition au choix de l'architecte. Une marche pourra être nécessaire pour accéder aux balcons / terrasses étages.

Terrasses Rdc

Sans objet

Faïence

Cuisines

Pas de revêtement de prévu

Salles de bains et/ou salles d'eau

Il sera collé une faïence de format 25x50cm minimum, carreaux unis type Arte Deco ou équivalent, dans la salle de bains et/ou salle d'eau au droit de la baignoire et/ou du receveur de douche, sur une hauteur de 2,70m maximum de haut à partir du sol. Compris tablier de baignoire avec trappe de visite. Modèle et coloris au choix du réservataire dans la gamme définie par le Maître d'Ouvrage.

PARTIES COMMUNES

Hall et circulations Rez-de-Chaussée

Le hall d'entrée et le SAS du rez-de-chaussée recevront un carrelage en grès cérame, classement U4P4 minimum, teinte, coloris et dimensions suivant plan de calepinage et choix de l'architecte, compris plinthes droites assorties et un tapis de sol.

Circulations étages

Mise en œuvre d'un revêtement à harmoniser sur les prestations du 4.1 pour le SAS du local vélo du bâtiment B2 en R+1.

Les circulations intérieures d'étages recevront un revêtement de type moquette ou sol LVT ou sol souple, coloris suivant choix de l'architecte avec plinthes médium ou bois finition peinture.

Les coursives extérieures seront en dalles béton sur plots, gravillonnées grains fins ou équivalent, ou platelage bois sur plots selon plans architecte. Coloris et finition au choix de l'architecte.

Escaliers

Les marches seront en grille caillebotis galvanisé, ou seront livrées en béton brut y compris les contre marches. Les nez de marches seront équipés d'une bande anti dérapante. La première et la dernière contre marche seront d'une couleur différente et contrastée des autres. En haut des escaliers, un revêtement de sol permettra l'éveil de la vigilance.

Paliers

Les paliers extérieurs recevront un revêtement identique à celui des escaliers.

■ PEINTURE REVETEMENTS MURAUX

LOGEMENTS

Murs

Après préparation du support, deux couches de peinture lisse acrylique finition satinée de couleur blanche dans l'ensemble des pièces.

Plafonds

Deux couches de peinture acrylique blanche finition mate sur l'ensemble des plafonds après préparation des supports, finition satinée pour les pièces humides.

PARTIES COMMUNES

Murs

Hall et circulations RDC :

Les murs du hall et du SAS en rez-de-chaussée recevront un revêtement mural décoratif de type peinture ou revêtement type toile de verre avec finition peinture ou revêtement textile ou autres au choix de l'architecte.

Circulations étage :

Les murs des circulations intérieures des étages recevront un revêtement mural décoratif de type peinture ou revêtement type toile de verre avec finition peinture ou revêtement textile ou autres au choix de l'architecte. Les murs des coursives extérieures recevront le même traitement que les murs de façades, suivant plans et façades architecte.

Escaliers :

Les cages d'escalier étant extérieures, les murs recevront le même traitement que les murs de façades, suivant plans et façades architecte.

Plafonds

Hall et circulations RDC :

Le plafond recevra un enduit type GS avec une finition peinture, ou un faux-plafond fixe en plaques de plâtre pleines ou perforées de type Gyptone avec une finition peinture et/ou un faux plafond démontable avec dalle pleines ou perforées, calepinage suivant plans architecte.

Circulations étage :

Le plafond recevra un enduit type GS avec une finition peinture, ou un faux-plafond en plaques de plâtre perforées ou pleines de type Gyptone avec une finition peinture, calepinage suivant plans architecte. Le plafond des coursives extérieures seront en béton brut ou lasurés sous face de prédalle brute ou lasurées avec isolant thermique sous les volumes chauffés.

Escaliers :

Les cages d'escalier étant extérieures, les plafonds sont sans objet.

■ VRD

Les évacuations des eaux usées et eaux vannes seront raccordées aux égouts sous la voirie publique conformément aux exigences du concessionnaire.

Mise en attente des divers fourreaux d'alimentation (Eau, Electricité, Téléphone).

Les cheminements piétons recevront un revêtement de type béton balayé ou béton lavé ou béton désactivé ou autre.

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par mats ou bornes lumineux, suivant plans d'aménagement extérieur et réglementation en vigueur.

■ ESPACES VERTS

Les espaces verts et l'engazonnement seront conformes à l'étude du paysagiste et aux plans d'aménagement du volet paysager du permis de construire.

■ DIVERS

Ascenseur électrique avec machinerie embarquée dans la gaine (pas de local machinerie déporté), capacité maximum 8 personnes, 630kg.

La cabine sera équipée d'un miroir et d'une main courante, les façades palières seront conformes au plan d'agencement et de décoration du hall de l'architecte. Revêtement de sol identique au hall d'entrée.

Une téléalarme sera mise en place avec une liaison téléphonique 24h/24 conformément à la réglementation.

L'ascenseur desservira tous les niveaux.

Le rez-de-chaussée de chaque bâtiment et le R+1 du bâtiment B1 accueilleront en partie les stationnements de l'opération.

Le bâtiment abritera les locaux suivants :

Local vélos, au R+1 du bâtiment B2

Local de réception d'ordures ménagères au rez-de-chaussée de chaque bâtiment Local sous-station au rez-de-chaussée du bâtiment B2

Local transformateur au rez-de-chaussée du bâtiment B2

Local ventilation mécanique dans chaque bâtiment

Local Fibre optique au rez-de-chaussée

Local IRVE au rez-de-chaussée

NOTES :

Il est expressément rappelé que les caractéristiques techniques définitives du programme de construction résulteront exclusivement de la notice technique conforme à l'arrêté du 10/05/1968 qui sera notifiée avec le projet d'acte de vente.

La présente notice n'a de valeur qu'indicative car si la fourniture ou mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélait in-fine impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemples : modification de réglementation, retards d'approvisionnement, rupture de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques, etc.), le Maître d'Ouvrage pourra être amené à remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres, de qualité équivalente.

De même, le Maître d'Ouvrage peut également être amené à modifier certains partis esthétiques ou des choix constructifs effectués avant passation des marchés de travaux, suite à la consultation des entreprises.